



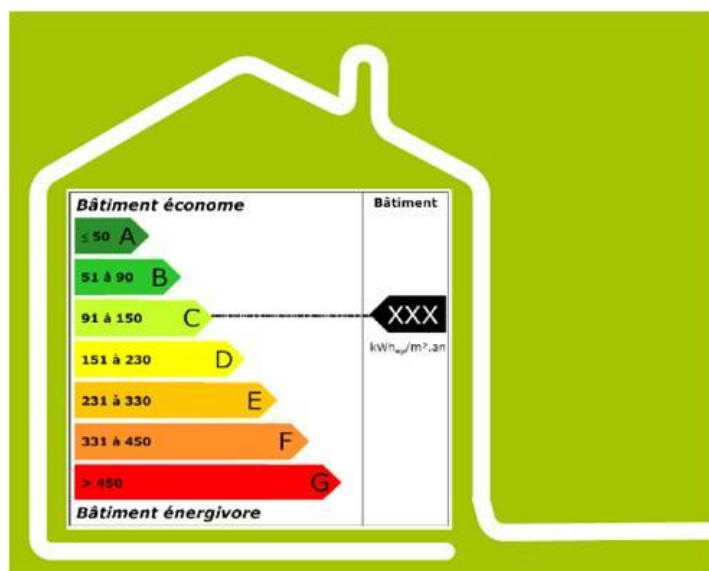
Faites passer votre logement au vert !

► DU 1^{ER} AU 9 OCTOBRE 2011

L'étiquette énergie fait son apparition dans les annonces immobilières !

Vous l'avez peut-être remarqué, depuis le début de l'année, les petites annonces immobilières doivent faire figurer l'étiquette énergie du logement en vente ou en location.

L'étiquette énergie, apparue en 1992 pour l'électroménager, classe depuis 2006 les logements de A à G : du plus performant au plus énergivore. Cette étiquette est délivrée après un Diagnostic de Performance Energétique du logement. Ce n'est que depuis le 1^{er} janvier qu'elle est apparue sur les annonces immobilières.



En cas de vente ou de location de votre logement, vous avez l'obligation d'afficher dans votre annonce l'étiquette énergie ainsi que l'étiquette climat, qui évalue la quantité de gaz à effet de serre produite par le logement. C'est obligatoire pour tout le monde, que vous soyez un particulier, une agence, un promoteur, un constructeur...

www.lasemainedugaz.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



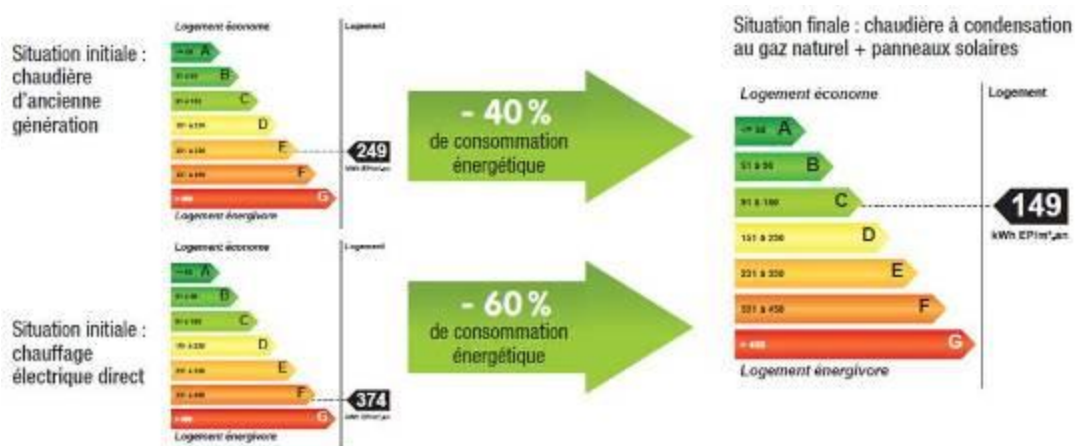


Faites passer votre logement au vert !

DU 1^{ER} AU 9 OCTOBRE 2011

L'ajout de ces étiquettes sur les annonces immobilières permet de comparer l'efficacité énergétique des logements. Si vous cherchez à acheter ou à louer, l'étiquette énergie peut vous donner une idée, bien qu'assez vague, de ce que sera la consommation énergétique de votre logement. C'est également un outil intéressant pour envisager les travaux de rénovation thermique à entreprendre : double-vitrages, nouvelle chaudière, isolation des combles...

Terminons par une illustration : on vous fait partager un exemple de rénovation possible alliant gaz naturel et énergie renouvelable pour une maison datant de 1985. Dans le premier cas, nous partons de l'hypothèse qu'elle est équipée d'une ancienne chaudière, et dans le second d'un chauffage électrique direct.



Étiquette énergie issue d'un diagnostic de performance énergétique – Source Technosud. Exemples de calcul pris parmi un panel de sources d'énergie de chauffage. Bâti 1985 sans travaux d'isolation complémentaire – zone thermique H2b. Calcul sur énergie primaire.

Sur ces exemples, avec la simple association d'une chaudière à condensation et de panneaux solaires, votre logement peut passer d'une étiquette énergie F à une étiquette C... sans effectuer de travaux d'isolation complémentaire. Il est intéressant d'effectuer ces travaux de rénovation dès votre aménagement pour rentabiliser rapidement votre investissement et en profiter le plus longtemps possible.

www.lasemainedugaz.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

